NATIONS UNIES

UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.2/2

Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE

Distr. générale
14 mars 2024

Français
Original : anglais

Cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) : au service de la population et de la planète
Deuxième réunion mondiale des correspondantes et correspondants nationaux
Nairobi, 3–5 juin 2024
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre du cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement : état de la mise en œuvre, activités et financement

État de la mise en œuvre, activités et financement

Rapport du secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 4/20 du 15 mars 2019, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V)[1], qui a débuté le 1er janvier 2020 et s'achèvera le 31 décembre 2029. L'alinéa a) du paragraphe 6 du Programme de Montevideo V prévoit que le PNUE assure, dans le cadre de son mandat actuel et dans la limite des ressources disponibles, le secrétariat du Programme et s'acquitte de certaines fonctions institutionnelles et fonctions de suivi, y compris l'établissement d'un rapport biennal sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme.

2. En raison de la pandémie de COVID-19, la première réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V s'est tenue en deux temps : une partie en ligne, du 2 au 4 juin 2021, et une partie en présentiel, tenue sous un format hybride à l'Office des Nations Unies à Nairobi du 6 au 9 juin 2022. Durant la partie en présentiel de la reprise de la première réunion mondiale (dont le rapport figure dans le document UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6/Add.1), le secrétariat a été prié de fournir des rapports d'activité, conformément au sous-alinéa x) de l'alinéa a) du paragraphe 6 du Programme de Montevideo V, un an avant chaque réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6/Add.1, annexe, paragraphe 6). Le présent rapport, établi conformément à cette demande, contient des informations sur les progrès réalisés et les activités menées depuis le précédent rapport du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2/Rev.1).

* UNEP/Env.Law/MVP5/GNFP2/1.

[1] UNEP/EA.4/19, annexe I.

II. État de la mise en œuvre

A. Dispositions institutionnelles du Programme de Montevideo V

1. Correspondant(e)s nationaux(les)

3. Durant la partie en présentiel de la reprise de la première réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V, le secrétariat a expliqué que la pandémie de COVID-19 avait considérablement retardé la tenue de la première réunion mondiale et la réalisation des activités au titre du Programme. Le secrétariat a notamment fait le point sur la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE[2], l'élaboration de produits de communication destinés à mieux faire connaître le Programme, le nombre de correspondant(e)s nationaux(les) désigné(e)s et la création du Fonds d'affectation spéciale général pour les activités de base du Programme de Montevideo V.

4. Les correspondant(e)s nationaux(les) ont discuté des domaines prioritaires possibles proposés par le secrétariat pour la mise en œuvre du Programme, des nouvelles questions dans le domaine du droit de l'environnement et des partenariats et de la participation des parties prenantes en vue de faire progresser le Programme. L'état de la mise en œuvre du Programme est décrit dans la section II du présent rapport. Il convient de noter que les activités de fond au titre du Programme n'ont été lancées qu'à l'issue de la partie en présentiel de la première réunion mondiale, dont le secrétariat a tiré des orientations claires relatives à l'exécution et à la mise en œuvre desdites activités.

5. Des correspondant(e)s nationaux(les) ont été désigné(e)s par au moins 146 États Membres et États observateurs issus de toutes les régions géographiques de l'Organisation des Nations Unies[3].

2. Comité directeur chargé de la mise en œuvre

6. Les modalités de travail du comité directeur chargé de la mise en œuvre (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6, annexe, par. 9) prévoient que ce dernier se réunisse au moins une fois par an, en ligne ou en présentiel. Dans la pratique, le comité s'est réuni deux fois par an, ainsi qu'une fois avant les réunions mondiales des correspondant(e)s nationaux(les). Depuis sa création, le comité a tenu sept réunions, dont les cinq dernières depuis la présentation du précédent rapport du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2/Rev.1). Voici quelques informations à retenir de ces cinq réunions :

a) La troisième réunion, qui s'est tenue en présentiel le 6 juin 2022, a été largement consacrée aux préparatifs de la partie en présentiel de la reprise de la première réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les)[4] ;

b) La quatrième réunion, qui s'est tenue en ligne le 7 octobre 2022, a notamment donné lieu à des discussions sur les résultats de la première réunion mondiale, la mise à jour des feuilles de route proposées pour les domaines prioritaires de mise en œuvre, les éléments fondamentaux d'une stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes (ainsi qu'une ébauche de la stratégie connexe), un projet de stratégie de mobilisation des ressources et la création éventuelle d'un logo pour le Programme de Montevideo V[5] ;

[2] Voir https://leap.unep.org/.

[3] De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/about/nfps.

[4] Le résumé de la coprésidence de la troisième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre est consultable à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/sites/default/files/inline-files/Co-Chairs-Summary_Third-Meeting-of-the-Steering-Committee_06June2022_0.pdf (en anglais uniquement).

[5] Les documents de la réunion, y compris le résumé de la coprésidence de la quatrième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre, sont consultables à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/about/meetings/fourth-meeting-steering-committee-implementation#meeting-documents (en anglais uniquement).

c) La cinquième réunion, qui s'est tenue en ligne le 10 mars 2023, a permis de faire le point sur les discussions tenues précédemment et d'approuver la feuille de route pour la mise en œuvre et une ébauche annotée de la stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes, ainsi que d'évaluer une version révisée de la stratégie de mobilisation des ressources[6] ;

d) La sixième réunion, qui s'est tenue sous un format hybride le 13 novembre 2023, a ciblé plusieurs aspects de la mise en œuvre du Programme, tels que l'examen du projet de rapport sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme et de la version intégrale du projet de stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes. Le comité a accordé une attention particulière à la promotion du Programme au niveau régional et au besoin d'améliorer sa visibilité[7] ;

e) La septième réunion, qui s'est tenue sous un format hybride les 26 et 27 février 2024, a permis au comité de poursuive son examen du projet de rapport révisé sur l'état de la mise en œuvre, les activités et le financement du Programme, d'adopter la stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes et d'examiner les projets de documents sur les options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, et a également donné lieu à des discussions sur les difficultés rencontrées par le Programme en matière de visibilité. Le comité est en outre convenu de la date et des modalités de tenue de la deuxième réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les)[8].

7. Depuis le dernier rapport, la composition du comité directeur a connu un certain nombre de changements. Pour le Pérou, Jimpson Dávila Ordoñez a remplacé Mariano Castro Sánchez-Moreno, à compter du 29 avril 2022. M. Sánchez-Moreno a par la suite été remplacé par Héctor Daniel Benítez Castro, lequel a été remplacé par Juan Pablo Carrera Luque pour le reste du mandat. Pour la Slovénie, Helena Kramar a remplacé Nataša Petrovčič, à compter du 23 mai 2022. Mme Kramar a par la suite été remplacée par Tanja Pucelj Vidović.

3. Partenariats et participation des parties prenantes

8. Conformément aux directives sur le sujet, les modalités de mise en œuvre du Programme de Montevideo V et de ses activités seront arrêtées et appliquées en coopération, coordination ou partenariat, selon qu'il conviendra, avec les parties prenantes concernées, en promouvant la participation du public (UNEP/EA.4/19, annexe I, alinéa c) du paragraphe 5). Par ailleurs, favoriser la collaboration et la promotion de partenariats au sein du système des Nations Unies et d'autres entités compétentes, y compris les organisations de la société civile, dans le domaine du droit de l'environnement constitue une activité stratégique au titre du Programme (ibid., alinéa e) du paragraphe 4).

9. Au cours du segment en présentiel de la première réunion mondiale et des diverses manifestations tenues en parallèle, la participation des principaux groupes et parties prenantes, en particulier ceux représentant les jeunes, a été facilitée et encouragée[9]. À l'issue de leurs discussions, les correspondant(e)s nationaux(les) sont convenu(e)s que le secrétariat, se fondant sur leurs observations, élaborerait un projet de stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes, pour examen et adoption éventuelle par le comité directeur ((UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6/Add.1, par. 52). Une ébauche de projet a été examinée par le comité directeur à sa quatrième réunion ; le projet a ensuite été révisé et des consultations sur une version annotée se sont tenues entre juin et août 2023. La version intégrale du projet de stratégie a été adoptée par le comité directeur à sa septième réunion.

[6] Les documents de la réunion, y compris le résumé de la coprésidence de la cinquième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre, sont consultables à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/about/meetings/fifth-meeting-steering-committee-implementation#meeting-documents (en anglais uniquement).

[7] Les documents de la réunion, y compris le résumé de la coprésidence de la sixième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre, qui s'est tenue le 13 novembre 2023, sont consultables à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/en/about/meetings/sixth-meeting-steering-committee-implementation#meeting-documents (en anglais uniquement).

[8] Les documents de la réunion, y compris le résumé de la coprésidence de la septième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre, qui s'est tenue les 26 et 27 février 2024, sont consultables à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/en/about/meetings/seventh-meeting-steering-committee-implementation#meeting-documents (en anglais uniquement).

[9] On trouvera à l'adresse suivante des informations sur les manifestations parallèles organisées en marge de la partie en présentiel : https://leap.unep.org/about/meetings/person-hybrid-segment-first-global-meeting-national-focal-points#side-events.

10. Par ailleurs, les manifestations parallèles ont mis l'accent sur des questions clefs intéressant divers groupes, notamment les organisations d'inspiration religieuse, les communautés autochtones et locales, les expert(e)s juridiques, les femmes et les jeunes, dans le but de promouvoir une gouvernance environnementale efficace dans les domaines thématiques de la pollution, des changements climatiques et de la biodiversité.

11. À l'issue de la première réunion mondiale, le secrétariat a mené un vaste exercice de recensement des principales parties prenantes et des partenaires potentiels. Cet exercice et l'analyse des résultats ont porté sur un très large groupe de plus de 1 000 entités, y compris des organisations accréditées auprès de l'Assemblée pour l'environnement, des organisations spécialisées dans le droit de l'environnement, des universités et des instituts de recherche, des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et des entités des Nations Unies et autres organisations internationales.

12. Pour ce qui est de l'élaboration d'un rapport à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les) sur les options pour définir précisément des domaines prioritaires dans lesquels s'inscriraient les mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, qui permettraient de renforcer, d'élaborer ou de mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational et de se doter des capacités correspondantes afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ces derniers, tout en évitant les doubles emplois et en assurant la synergie des efforts menés avec les procédures relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, ainsi que d'un rapport à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les) sur les options pour définir précisément des domaines prioritaires en vue de renforcer, d'élaborer ou de mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational visant la réalisation des objectifs et des engagements en matière de biodiversité, le secrétariat a organisé les consultations régionales suivantes avec les parties prenantes et les partenaires : a) s'agissant de la région de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale, y compris au moyen d'une participation à distance pour les Balkans, l'Europe orientale et la sous-région du sud du Caucase, des consultations se sont tenues sous un format hybride à l'occasion de la cinquième réunion régionale du Programme de Montevideo et de la troisième session de la Conférence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui ont eu lieu du 15 au 18 août 2023 à Bangkok ; b) s'agissant de la région de l'Afrique, des consultations se sont tenues à l'occasion de la cinquième édition de la manifestation intitulée « Scientific Conference of the Association of Environmental Law Lecturers in African Universities » (Conférence scientifique de l'Association des professeur(se)s de droit de l'environnement dans les universités africaines), qui a eu lieu à Nairobi du 21 au 23 août 2023, et de l'atelier sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, aux produits chimiques et aux déchets, qui a eu lieu à Bugesera (Rwanda) du 29 au 31 août 2023 ; c) s'agissant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, des consultations se sont tenues à Panama les 25 et 26 septembre 2023 et ont été suivies, également à Panama, de la deuxième session du Forum annuel sur la défense des droits humains dans le domaine de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue les 27 et 28 septembre 2023.

III. Domaines prioritaires de mise en œuvre du Programme de Montevideo V

13. Durant la partie en présentiel de la première réunion mondiale, le secrétariat a présenté un document sur les domaines prioritaires de mise en œuvre (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4/Rev.1), dans lequel étaient définis des domaines prioritaires possibles de mise en œuvre pour la durée restante du Programme, jusqu'au 31 décembre 2029[10]. Le document définissait les actions, les stratégies et les résultats escomptés relatifs à chaque domaine prioritaire possible, y compris les modalités et les mécanismes visant à appuyer les pays dans la mise en œuvre du Programme. Les informations contenues dans le document étaient tirées des résultats d'une enquête menée auprès des correspondant(e)s en janvier 2021, de la consultation des parties prenantes internes et externes et des contributions reçues durant la partie en présentiel de la première réunion mondiale.

[10] Durant la partie en ligne de la première réunion mondiale, les correspondant(e)s nationaux(les) ont recensé les mesures juridiques pour remédier à la crise causée par la pollution de l'air en tant que premier domaine prioritaire de mise en œuvre (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/4, annexe). Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce domaine prioritaire sont décrits dans le rapport précédent sur l'état d'avancement, les activités et le financement du Programme (voir UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/2/Rev.1).

14. Au cours de la partie en présentiel, les correspondant(e)s nationaux(les) ont arrêté trois domaines thématiques essentiels et interdépendants pour la mise en œuvre du Programme, à savoir les mesures juridiques pour lutter contre la crise de la pollution, la crise climatique et la crise de la perte de biodiversité, complétés par des activités transversales visant à améliorer l'accès à l'information sur l'environnement, la participation du public à la prise de décisions relatives à l'environnement et l'accès à la justice, ainsi qu'à renforcer la formation et les capacités en matière de droit de l'environnement (UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.1/6/Add.1, annexe et appendice I). Il a été décidé que ces activités transversales et ces domaines thématiques seraient revus et modifiés au besoin à chaque réunion mondiale ultérieure des correspondant(e)s nationaux(les).

15. Outre les activités transversales et domaines thématiques recensés, les pays peuvent toujours demander un appui concernant toute question relative au droit de l'environnement s'inscrivant dans la vision et les objectifs du Programme. Cela est conforme à l'alinéa a) du paragraphe 5 du Programme, lequel prévoit que les activités du Programme doivent répondre aux besoins et priorités des pays (UNEP/EA.4/19, annexe I).

16. À la demande des correspondant(e)s nationaux(les), le secrétariat a élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre, laquelle a été examinée et approuvée par le comité directeur à sa cinquième réunion[11]. La feuille de route approuvée pour la mise en œuvre est le résultat des efforts déployés pour relever les défis liés à l'harmonisation des domaines prioritaires initiaux avec les domaines thématiques et activités transversales d'une manière qui soit exhaustive et évite les doubles emplois, ainsi que pour mieux aligner les feuilles de route pour la mise en œuvre avec la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025 et son programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023, adoptés par les États Membres à la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

17. Au cours de la période considérée, le secrétariat et ses partenaires se sont efforcés de faire progresser l'élaboration des mesures juridiques pour remédier à la crise causée par la pollution en établissant trois documents d'orientation clefs sur les bonnes pratiques en matière de législation et d'application (voir l'annexe I du présent rapport) ; ont appuyé le renforcement, l'élaboration ou la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels en matière de gestion de la pollution dans au moins 27 pays ; ont mené des activités de formation et de sensibilisation sur divers sujets, notamment le commerce des produits présentant un risque pour l'environnement et le lien entre la pollution et les droits humains. En ce qui concerne les mesures juridiques pour remédier à la crise climatique, le secrétariat a publié son *Global Climate Litigation Report: 2023 Status Review* (Rapport mondial sur les contentieux relatifs aux changements climatiques : étude de la situation en 2023), qui contient une vue d'ensemble des tendances en matière de contentieux relatifs aux changements climatiques et des prévisions pour l'avenir. La publication a suscité beaucoup d'intérêt auprès des médias et au sein des parties prenantes et a été largement diffusée dans divers espaces. Par ailleurs, le secrétariat a participé à la rédaction de lois et de règlements dans plusieurs pays, a amélioré sa trousse à outils sur le droit et les changements climatiques et a dialogué avec des autorités judiciaires, des enfants, des jeunes et des groupes autochtones sur la question des changements climatiques.

18. En ce qui concerne la biodiversité, le secrétariat s'est attaché à améliorer la formation en matière de droit de l'environnement en élaborant des modules d'apprentissage. Il a également contribué à l'élaboration d'orientations sur l'intégration des droits humains dans les stratégies en faveur de la biodiversité et sur la participation des peuples autochtones, des femmes et des défenseur(se)s de l'environnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des lois environnementales. Enfin, il s'est penché sur des questions transversales aux trois domaines thématiques, par exemple en appuyant l'élaboration de codes de l'environnement, de directives pour les acteur(rice)s chargé(e)s de l'application des lois (tel(le)s que les autorités judiciaires) et de programmes de formation des formateur(rice)s, ainsi que la création de trousses à outils sur les droits environnementaux, en organisant des formations, des dialogues et des consultations avec des praticien(ne)s dans le domaine des droits environnementaux et des défenseur(se)s de l'environnement et en appuyant les efforts des États visant à mettre en œuvre le droit à un environnement sain.

19. Un résumé complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route figure dans l'annexe I du présent rapport, tandis que l'annexe II contient une liste non exhaustive des principales activités menées depuis le précédent rapport. Ces activités ont été regroupées au sein des domaines thématiques et transversaux distincts correspondants au contenu de la feuille de route pour la mise en œuvre, afin de faciliter le suivi des progrès.

[11] Voir le résumé de la coprésidence de la cinquième réunion du comité directeur chargé de la mise en œuvre. Consultable à l'adresse suivante : https://leap.unep.org/about/meetings/fifth-meeting-steering-committee-implementation#meeting-documents (en anglais uniquement).

20. Le tableau ci-après contient un résumé détaillé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour les domaines thématiques dans lesquels s'inscrivent les mesures juridiques pour remédier à la crise de la pollution, à la crise climatique et à la crise de la perte de biodiversité, ainsi que les activités transversales liées aux droits d'accès, à la formation et au renforcement des capacités.

Progrès dans l'application de la feuille de route pour la mise en œuvre (25 mars 2022–29 février 2024)

Domaine thématique/transversal	*Pays ayant reçu un appui*	*Supports de connaissance élaborés*	*Nombre total d'ateliers/de formations/ de manifestations*
Pollution	23	4	19
Climat	3	3	11
Biodiversité	5	2	10
Droits d'accès	13	6	9
Formation et renforcement des capacités	6	5	7

Note : Les chiffres présentés dans ce tableau sont des approximations et pourraient faire l'objet de légères modifications à l'issue des mises à jour en cours et en fonction des méthodes employées pour la collecte des données.

IV. Stratégies du Programme de Montevideo V

A. Partenariats et participation des parties prenantes

21. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 4 du Programme de Montevideo V (UNEP/EA.4/19, annexe I), le Programme doit favoriser la collaboration et la promotion de partenariats au sein du système des Nations Unies et d'autres entités compétentes, y compris les organisations de la société civile, dans le domaine du droit de l'environnement. En application des orientations fournies par les correspondant(e)s nationaux(les) à leur première réunion mondiale et en consultation avec les membres du comité directeur, le secrétariat a élaboré une ébauche annotée de la stratégie en matière de partenariats et de participation des parties prenantes, dont l'ensemble des parties prenantes et partenaires recensés a été saisi dans le cadre de consultations menées en ligne du 13 juin au 15 août 2023. Le secrétariat a présenté un avant-projet de stratégie pour examen par le comité directeur à ses sixième et septième réunions, que ce dernier a adopté à sa septième réunion. La stratégie est alignée sur les politiques, stratégies et procédures du PNUE relatives aux parties prenantes et aux partenaires. De plus amples informations concernant la stratégie sont disponibles dans le document UNEP/Env.Law/MTV5/GNFP.2/5.

B. Stratégie de mobilisation des ressources

22. L'une des fonctions du PNUE, en tant qu'entité s'acquittant des fonctions de secrétariat du Programme de Montevideo V, est de s'efforcer de trouver un financement approprié pour la mise en œuvre des activités relevant du Programme (UNEP/EA.4/19, annexe I, sous-alinéa xi) de l'alinéa a) du paragraphe 6). Durant la partie en présentiel de la reprise de la première réunion mondiale, les correspondant(e)s nationaux(les) ont invité le secrétariat à élaborer et fournir une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme et des feuilles de route pour la mise en œuvre, ainsi qu'à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme. Il a été décidé que la stratégie serait réexaminée régulièrement pour tenir compte des enseignements retenus et d'éventuelles nouvelles priorités définies lors des réunions mondiales des correspondant(e)s nationaux(les).

23. Comme suite à la demande formulée par les correspondant(e)s nationaux(les) et approuvée par le comité directeur, et conformément à la stratégie de mobilisation des ressources de l'organisation[12], le secrétariat a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme. Celle-ci est revue en permanence par le secrétariat et le comité directeur, afin de refléter l'évolution la plus récente de la situation.

[12] Consultable à l'adresse suivante : https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/39620 (en anglais uniquement).

V. Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement

24. La Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE se compose de trois grandes sections interconnectées : a) un pôle d'assistance technique (un centre d'échange permettant aux pays de demander une assistance technique et un menu de services liés aux objectifs fondamentaux du Programme) ; b) une base de connaissances contenant des informations de pointe en matière de droit de l'environnement ; c) des profils de pays. À ce jour, le secrétariat a reçu des demandes d'assistance technique d'au moins 20 pays, dont certaines par l'intermédiaire de la Plateforme, et prévoit d'organiser des sessions de formation à l'utilisation de la Plateforme, lesquelles se tiendront dans les langues officielles autres que l'anglais.

25. La Plateforme consigne les demandes d'assistance technique en matière juridique que le secrétariat reçoit par l'intermédiaire de son centre d'échange et hors ligne, celles-ci ayant été formulées par les pays suivants : Azerbaïdjan, Burundi, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Malawi, Malaisie, Maroc, Nigéria, Oman, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe. Les demandes sont publiées sur la Plateforme, à condition que l'entité requérante y consente et en fonction du stade atteint dans la mise en œuvre. Les demandes sont attribuées à différent(e)s responsables et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réponse apportée est suivi sur la Plateforme.

26. Par ailleurs, la Plateforme héberge désormais plus de 19 000 ressources d'information, y compris des exemples de législation et de jurisprudence, des trousses à outils, des produits d'orientation et des loi types, des publications et des rapports, y compris des rapports de réunion, des modules d'apprentissage en ligne et des outils et ressources provenant de partenaires. Le secrétariat souhaite renforcer l'utilité de la Plateforme et sa contribution au programme de transformation numérique du PNUE et a établi un dialogue en ce sens avec l'équipe sur l'intelligence collective de la Division juridique. S'agissant du nombre de visites sur son site Web, la Plateforme a accueilli plus de 1,1 million d'utilisateur(rice)s entre le 26 mars 2022 et le 29 février 2024, les cinq premiers pays représentés parmi ces visites étant la Chine, les Philippines, l'Inde, le Pérou et les États-Unis d'Amérique. Le secrétariat continue de mettre à jour et d'améliorer la conception, la structure et le contenu de la Plateforme.

VI. État du financement du Programme de Montevideo V

27. Il convient de noter que, conformément à son mandat au titre du Programme (UNEP/EA.4/19, annexe I, sous-alinéa xi) de l'alinéa a) du paragraphe 6), le secrétariat a créé en septembre 2021 un Fonds d'affectation spéciale général pour les activités de base du Programme, qui est devenu opérationnel en mai 2022 après son approbation par le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Fonds a reçu la généreuse contribution du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les contributions de l'Allemagne, de la Norvège, des Pays-Bas (Royaume des) et du Commonwealth.

28. Selon l'évaluation actuelle du financement des domaines thématiques de mise en œuvre et des activités transversales, le coût de la mise en œuvre du Programme de Montevideo V en ce qui concerne les activités programmatiques et le secrétariat est estimé à 38 108 652 dollars[13]. Ce chiffre comprend le coût estimé de l'application de la feuille de route pour la mise en œuvre pour la période 2023–2026 (voir le paragraphe 16 ci-dessus), ainsi que les coûts liés à la gouvernance et au secrétariat.

29. Les ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme sont nettement insuffisantes. Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources, le secrétariat vise les objectifs ci-après :

a) Réunir une somme d'au moins 5 436 022 dollars par an jusqu'en 2029 ;

b) Maintenir une base de financement diversifiée provenant d'un large éventail de donateurs potentiels ;

c) Consulter au moins cinq donateurs potentiels par an ;

[13] L'estimation peut varier en fonction des demandes d'assistance reçues des pays et des activités liées aux modalités de gouvernance du Programme [par exemple, les réunions régionales des correspondant(e)s nationaux(les)]. Elle comprend les dépenses au titre du Programme (par exemple, l'assistance technique, les documents d'orientation) prévues en fonction des priorités de mise en œuvre qui seront recensées dans le cadre des réunions mondiales des correspondant(e)s nationaux(les).

d) Veiller à ce que le Programme soit doté d'effectifs suffisants pour appuyer la mise en œuvre des activités de base.

30. Afin de compléter les allocations provenant du Fonds et combler le déficit financier, le secrétariat continue de compter sur les ressources allouées à la Division juridique pour mener les activités au titre du Programme qui contribuent au sous-programme de gouvernance environnementale figurant dans son programme de travail. Ces ressources comprennent des allocations provenant du Fonds pour l'environnement, y compris les fonds thématiques, et des ressources extrabudgétaires préaffectées provenant de donateurs bilatéraux, tels que la Commission européenne et le Compte de l'ONU pour le développement.

31. Le secrétariat continue d'encourager et apprécie toute contribution volontaire supplémentaire des gouvernements, du secteur privé, des fondations et d'autres entités.

Annexe I

Aperçu des progrès réalisés dans l'application des feuilles de route pour la mise en œuvre pour la période 2023–2026[1]

I. Domaine thématique 1 : mesures juridiques pour remédier à la crise causée par la pollution

Tableau 1
Aperçu général des progrès réalisés

Aperçu	*Indicateurs*	*Nombre total*
Renforcement, élaboration ou mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels et mise en place des capacités correspondantes pour prévenir, contrôler et gérer la pollution de l'air et des milieux dulçaquicole, marin, côtier et terrestre qui peut être nocive pour l'environnement et la santé humaine	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels infranationaux ou nationaux pour gérer la pollution, en ciblant la prévention des déchets et leur mauvaise gestion et en renforçant le respect et l'application des lois pour lutter contre la pollution	23
	Nombre de juristes, femmes et hommes, y compris les juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, qui possèdent de meilleures connaissances s'agissant de la manière de mettre en œuvre et d'appliquer les lois relatives à la pollution à l'issue d'activités de renforcement des capacités (mesuré par une enquête)	200
	Nombre d'ateliers régionaux organisés sur les approches en matière de respect et d'application, auxquels ont participé des fonctionnaires chargé(e)s du respect et de l'application, femmes et hommes, provenant de pays en développement et de pays en transition économique, qui ont été élaborés en tenant compte des questions de genre	3

Tableau 2
Suivi des étapes

Étape	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Analyse des lacunes en matière de législation et d'application des lois relatives à la mauvaise gestion des déchets, l'accent étant mis sur les infractions, les violations, les délits et les sanctions, réalisée dans au moins huit pays de la région de l'ASEAN	Juin 2023	En cours. Une première version intégrale de l'analyse des lacunes en matière de législation et d'application des lois a été réalisée pour 10 pays de l'ASEAN, en s'intéressant notamment à l'Indonésie, à la Malaisie, à la Thaïlande et au Viet Nam.
Fourniture d'un appui à cinq pays dans leurs efforts pour élaborer, mettre en œuvre ou renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de prévention des déchets, de mauvaise gestion des déchets et de pollution de l'air, et pour respecter et faire appliquer la législation relative à la lutte contre la pollution	Décembre 2023	Le secrétariat a aidé au moins six pays à élaborer, mettre en œuvre et renforcer des lois relatives à la prévention des déchets, la mauvaise gestion des déchets et la pollution de l'air. Plus précisément, le secrétariat a aidé trois pays (Lesotho, Mexique et Ouganda) à examiner et à élaborer des réglementations et des directives relatives à la gestion des déchets, y compris les déchets plastiques, et trois autres (Ghana,

[1] Les chiffres présentés dans la présente annexe sont des approximations et pourraient faire l'objet de légères modifications à l'issue des mises à jour en cours et en fonction des méthodes employées pour la collecte des données.

Étape	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
		Jamaïque et Sierra Leone) à élaborer ou à renforcer des lois relatives à la pollution de l'air. Par ailleurs, les correspondant(e)s et régionaux(les) du Programme de Montevideo V et des expert(e)s juridiques ont tenu une réunion le 15 août 2023 en vue d'échanger au sujet des expériences mondiales concernant les mesures législatives en matière de pollution de l'air, afin d'informer l'examen et l'élaboration du projet de loi thaïlandais sur la lutte contre la pollution de l'air.
Organisation d'un forum concernant les tendances et les difficultés rencontrées dans la lutte contre les trois crises planétaires au moyen du droit	Juin 2024	La deuxième réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) se tiendra à Nairobi du 3 au 5 juin 2024.
Élaboration et diffusion de deux séries de documents d'orientation concernant la législation en matière de pollution de l'air, de prévention des déchets et de mauvaise gestion des déchets	Décembre 2024	Le PNUE a élaboré et diffusé deux séries de documents d'orientation concernant la pollution de l'air, la prévention des déchets et la mauvaise gestion des déchets. Il s'agit des documents intitulés *Lignes directrices relatives aux politiques et à la législation portant sur la gestion intégrée des déchets pendant une pandémie*, publiées en avril 2022, et *Guide sur la législation relative à la qualité de l'air ambiant* (disponible en anglais, français et espagnol), publié en mai 2023.
Fourniture d'un appui à cinq pays supplémentaires dans leurs efforts pour élaborer, examiner, mettre en œuvre ou renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de prévention des déchets, de mauvaise gestion des déchets et de pollution de l'air, et pour respecter et faire appliquer la législation relative à la lutte contre la pollution	Juin 2025	
Fourniture d'un appui à deux pays supplémentaires dans leurs efforts pour élaborer, examiner et renforcer leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de recours administratifs et pénaux pour lutter contre le trafic de déchets	Décembre 2025	
Élaboration et mise en œuvre de quatre initiatives pour renforcer les capacités des juristes, femmes et hommes, y compris les juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, à mettre en œuvre et à appliquer les lois en matière de prévention des déchets, de mauvaise gestion des déchets et de pollution de l'air	Juin 2026	Deux manifestations ont été organisées pour renforcer les capacités des juristes à mettre en œuvre et à appliquer les lois en matière de pollution. La première manifestation, tenue en mai 2023 durant les conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, visait la promotion d'une approche de lutte contre la pollution fondée sur les droits humains, en faveur des personnes et de la planète ; la seconde, tenue en novembre 2023 durant la troisième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, a ciblé le renforcement des capacités des juges à lutter contre la pollution plastique.

Étape	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Organisation de huit ateliers régionaux tenant compte des questions de genre sur les approches innovantes et émergentes pour le respect et l'application de la législation en matière de pollution de l'air, de prévention des déchets et de mauvaise gestion des déchets, à l'intention de fonctionnaires chargé(e)s du respect et de l'application, femmes et hommes, provenant de pays en développement et de pays en transition économique	Décembre 2026	Au moins quatre sessions de formation ou ateliers ont été organisés à l'intention de fonctionnaires chargé(e)s du respect et de l'application, ainsi qu'une série de réunions et de consultations axées sur la prévention des déchets. Le PNUE a organisé trois sessions de formation régionales sur la lutte contre le commerce illégal de produits présentant un risque pour l'environnement à l'intention des agent(e)s des douanes et des responsables nationaux(les) de l'ozone dans les régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud, en mars et mai 2023, et dans la région de l'Afrique de l'Est, en janvier 2024. Une autre session de formation sur la gestion des déchets transfrontières a été organisée à l'intention des agent(e)s des douanes et de la police des frontières d'Oman, en mai 2023.

Abréviations : ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau 3
Progrès réalisés dans les domaines prioritaires initiaux recensés par les correspondant(e)s nationaux(les)

Domaine prioritaire	*Indicateurs*	*Aperçu des progrès réalisés*
Élaboration et/ou mise en œuvre, au sein des pays et entre eux, de mesures juridiques pour remédier à la pollution de l'air	Nombre de séries de documents d'orientation élaborées sur la pollution de l'air	Une série de documents d'orientation sur la pollution atmosphérique, intitulée *Guide sur la législation relative à la qualité de l'air ambiant* (disponible en anglais, français et espagnol) a été élaborée en se fondant sur l'étude de 2021 intitulée *Regulating Air Quality : the First Global Assessment of Air Pollution Legislation* (Réglementation de la qualité de l'air : première évaluation mondiale de la législation en matière de pollution atmosphérique).
	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de lutte contre la pollution de l'air	Trois pays ont reçu un appui dans leurs efforts pour élaborer, mettre en œuvre ou renforcer leur législation en matière de pollution de l'air (Ghana, Jamaïque et Sierra Leone)
	Nombre de juristes, femmes et hommes, y compris les praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, qui possèdent de meilleures connaissances s'agissant des approches juridiques en matière de gestion de la qualité de l'air	Cinquante juristes ont participé à des manifestations, des réunions ou des formations sur les approches juridiques en matière de gestion de la qualité de l'air.
Élaboration et/ou mise en œuvre, au sein des pays et entre eux, de mesures juridiques pour prévenir la production de déchets et lutter contre leur mauvaise gestion	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de prévention des déchets et de lutte contre leur mauvaise gestion	Trois pays ont reçu un appui pour examiner et élaborer des réglementations et des directives relatives à la gestion des déchets (Mexique, Lesotho et Ouganda). Au moins cinq manifestations ou réunions ont été organisées en matière de prévention et de mauvaise gestion des déchets, y compris un webinaire sur les outils juridiques pour lutter contre les déchets marins (septembre 2022).

Domaine prioritaire	*Indicateurs*	*Aperçu des progrès réalisés*
	Nombre de documents d'orientation et de formation élaborés en matière de gestion des déchets et de mécanismes émergents et innovants de contrôle du respect	Une série de documents d'orientation a été élaborée en matière de gestion des déchets (*Lignes directrices relatives aux politiques et à la législation portant sur la gestion intégrée des déchets pendant une pandémie*).
Mesures juridiques relatives à la pollution plastique	Nombre de pays disposant d'une législation nouvelle ou améliorée visant à promouvoir une économie circulaire pour les plastiques	Trois pays ont reçu un appui pour examiner et élaborer des réglementations et des directives relatives aux plastiques (Mexique, Lesotho et Ouganda)
	Nombre de pays introduisant une réforme réglementaire visant les pays producteurs ou consommateurs	
Élaboration et/ou mise en œuvre, au sein des pays et entre eux, de mesures juridiques pour améliorer le respect et l'application de la législation en matière de lutte contre la pollution	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre leurs cadres juridiques et institutionnels afin d'améliorer le respect et l'application de la législation en matière de lutte contre la pollution	Au moins 20 pays ont reçu un appui, dont 16 ont participé à deux ateliers organisés par l'Initiative « Douanes vertes » (avec ActionOzone) sur la lutte contre le commerce illégal de produits présentant un risque pour l'environnement ; l'Initiative « Douanes vertes » a fourni une formation à Oman sur la gestion des déchets transfrontières ; le Kenya a reçu un appui pour l'élaboration d'un programme de formation aux douanes vertes ; le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Somalie et le Soudan du Sud ont participé à deux manifestations de renforcement des capacités en matière de douanes vertes en vue de l'élaboration d'un modèle de cadre réglementaire régional relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques.
	Nombre de pays utilisant les guides et les trousses à outils du Programme des Nations Unies pour l'environnement et/ou participant à des formations	Un guide a été élaboré pour aider les pays à renforcer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, promouvoir le commerce durable et encourager les agent(e)s des douanes et des contrôles aux frontières à s'employer activement à protéger l'environnement [*Guide de l'Initiative « Douanes vertes » pour les accords multilatéraux sur l'environnement* (version actualisée de 2022)].
		Le site Web de l'Initiative « Douanes vertes » a été mis à jour en 2022 afin de sensibiliser les acteur(rice)s chargé(e)s de l'application de la législation en matière de commerce et de protection de l'environnement, notamment aux questions relatives à la pollution et à la santé humaine.
	Nombre de réunions de réseaux professionnels réunissant les organismes chargés de l'application de la législation en vue de favoriser la mise en œuvre et le respect de la législation en matière de lutte contre la pollution	Au moins six manifestations, sessions de formation ou réunions ont été organisées en matière de renforcement des capacités des organismes chargés de l'application de la législation.

II. Domaine thématique 2 : mesures juridiques pour surmonter la crise climatique

Tableau 4
Aperçu général des progrès réalisés

Aperçu	*Indicateurs*	*Nombre total*
Renforcement, élaboration ou mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels et mise en place des capacités correspondantes pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, contribuant ainsi aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents[a]	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre les cadres juridiques et institutionnels infranationaux et nationaux en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers	4
	Nombre de juristes, femmes et hommes, y compris les juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, qui possèdent de meilleures connaissances s'agissant des approches juridiques en matière de changements climatiques grâce à la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques et à d'autres outils ou supports de connaissance élaborés (mesuré par une enquête)	500
	Nombre d'ateliers régionaux organisés pour des spécialistes, femmes et hommes, sur les mesures juridiques pour surmonter les changements climatiques au moyen de la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques et d'autres outils ou supports de connaissance pertinents	4

[a] En attendant l'examen des options proposées dans le cadre de la réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V, les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de changements climatiques se poursuivront.

Tableau 5
Suivi des étapes

Étapes	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Organisation d'une consultation des parties prenantes en tenant compte des questions de genre sur les domaines prioritaires possibles s'agissant des mesures juridiques pour surmonter les changements climatiques, compte tenu des retombées positives connexes liées à la prévention de la pollution et à la biodiversité	Juin 2023	Le secrétariat a organisé trois consultations régionales afin d'examiner les domaines prioritaires possibles s'agissant des mesures juridiques pour surmonter les changements climatiques. Les consultations ont été organisées pour : a) les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale ; b) la région de l'Afrique ; c) la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.
Établissement d'une liste préliminaire des domaines prioritaires recensés, compte tenu des informations issues de la consultation des parties prenantes	Décembre 2023	En cours
Élaboration et présentation lors de la deuxième réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V d'un document sur les options concernant les stratégies de renforcement, d'élaboration et de mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels en matière de changements climatiques	Juin 2024	En cours
Élaboration d'une feuille de route sur les mesures juridiques pour surmonter les changements climatiques à partir des	Décembre 2024	Achevée

Étapes	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
domaines prioritaires recensés au titre du Programme		
Fourniture d'un appui à quatre pays pour renforcer, élaborer et mettre en œuvre leurs cadres juridiques et institutionnels en matière de changements climatiques	Juin 2025	Le PNUE a aidé trois pays (Djibouti, Kiribati et Timor-Leste) à revoir leur législation en matière de climat.
Organisation de quatre ateliers régionaux en tenant compte des questions de genre à l'intention de spécialistes, femmes et hommes, y compris des juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, concernant les approches juridiques en matière de changements climatiques s'appuyant sur la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques et d'autres outils ou supports de connaissance élaborés	Décembre 2025	Le PNUE a organisé les trois ateliers ou sessions de formation ci-après : une session de formation à l'intention de plus de 60 juges de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment sur le droit en matière de climat (en 2022) ; un atelier sur les changements climatiques et les tribunaux, en vue de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (en novembre/décembre 2023) ; un atelier sur les dernières avancées scientifiques et juridiques relatives au droit en matière de climat (décembre 2023).
Amélioration, élaboration et diffusion de deux outils et documents d'orientation par l'intermédiaire de la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE et d'autres canaux, y compris la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques	Juin 2026	Le PNUE a élaboré au moins deux séries de documents d'orientation sur les changements climatiques. Il a notamment publié et diffusé le *Global Climate Litigation Report: 2023 Status Review* (Rapport mondial sur les contentieux relatifs aux changements climatiques : étude de la situation en 2023). Par ailleurs, en 2022, le secrétariat a contribué à l'élaboration du *Practical Guidance for NHRIs on Addressing Human Rights and Climate Change* (Guide pratique à l'intention des institutions nationales des droits humains en vue de promouvoir les droits humains et surmonter les changements climatiques). Tout au long des années 2022 et 2023, le secrétariat a travaillé à la mise à jour du module relatif aux principes fondamentaux du droit en matière de climat de la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques.
Élaboration de deux initiatives concernant les cadres juridiques et institutionnels en matière de changements climatiques afin de renforcer les capacités des juristes, femmes et hommes, au sein des institutions nationales, ainsi que des organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, les institutions du secteur privé, les médias et le public	Décembre 2026	Le PNUE, en collaboration avec l'UIP, a organisé une table ronde à l'intention de parlementaires intitulée « Improving climate change legislation: informal round table on the Montevideo Programme V and IPU-UNEP technical cooperation — opportunities for parliaments in Africa » (Améliorer la législation en matière de changements climatiques : table ronde informelle sur la coopération technique concernant le Programme de Montevideo V entre l'UIP et le PNUE – possibilités d'action pour les parlements en Afrique), qui s'est tenue à Luanda le 26 octobre 2023 dans le cadre de la cent quarante-septième session de l'Assemblée de l'UIP.

Abréviations : UIP = Union interparlementaire ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau 6
Progrès réalisés dans les domaines prioritaires initiaux recensés par les correspondant(e)s nationaux(les)

Domaine prioritaire	*Indicateurs*	*Aperçu des progrès réalisés*
Élaboration d'un rapport à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les) sur les options pour définir précisément des domaines prioritaires dans lesquels s'inscriraient les mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, qui permettraient de renforcer, d'élaborer ou de mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational et de se doter des capacités correspondantes afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ces derniers, tout en évitant les doubles emplois et en assurant la synergie des efforts avec les procédures relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris	Élaboration d'un document sur les options à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme Montevideo V, axé sur les stratégies de renforcement des cadres juridiques et institutionnels en matière de changements climatiques	En cours. Trois consultations régionales se sont tenues en 2023 sur les domaines prioritaires possibles s'agissant des mesures juridiques pour surmonter les changements climatiques.

III. Domaine thématique 3 : mesures juridiques pour faire face à la crise qui menace la biodiversité

Tableau 7
Aperçu général des progrès réalisés

Aperçu	*Indicateurs*	*Nombre total*
Renforcement, élaboration ou mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels et mise en place des capacités correspondantes pour appuyer les objectifs et engagements pertinents au titre des conventions et accords relatifs à la biodiversité, y compris le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020[a]	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre les cadres juridiques et institutionnels infranationaux et nationaux en matière de biodiversité	**5**
	Nombre de juristes, femmes et hommes, y compris les juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, dont les capacités en matière de lutte contre la criminalité liée à la biodiversité et aux espèces sauvages ont été renforcées à l'issue d'activités en ce sens (mesuré par une enquête)	**100**
	Nombre d'ateliers sous-régionaux ou régionaux organisés au titre du Programme de Montevideo V pour les juristes, femmes et hommes, indépendamment ou en collaboration avec d'autres projets et partenaires (y compris le projet sur les traités environnementaux, les projets conjoints entre le PNUE et l'ONUDC et les projets conjoints entre le PNUE et la FAO).	**3**

Abréviations : FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

[a] En attendant l'examen des options proposées dans le cadre de la réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V, les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de biodiversité se poursuivront régulièrement.

Tableau 8
Suivi des étapes

Étape	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Organisation d'une consultation des parties prenantes en tenant compte des questions de genre sur les domaines prioritaires possibles s'agissant des mesures juridiques pour faire face à la crise qui menace la biodiversité, compte tenu des retombées positives connexes liées aux changements climatiques et à la prévention de la pollution	Juin 2023	Le secrétariat a organisé trois consultations régionales afin d'examiner les domaines prioritaires possibles s'agissant des mesures juridiques pour faire face à la crise qui menace la biodiversité. Les consultations ont été organisées pour : a) les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale ; b) la région de l'Afrique ; c) la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.
Établissement d'une liste préliminaire des domaines prioritaires recensés, compte tenu des informations issues de la consultation des parties prenantes	Décembre 2023	En cours
Élaboration et présentation lors de la deuxième réunion mondiale des correspondant(e)s nationaux(les) du Programme de Montevideo V d'un document sur les options concernant les domaines prioritaires pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational, afin de réaliser les objectifs et engagements en matière de biodiversité	Juin 2024	En cours
Élaboration, à partir des domaines prioritaires recensés au titre du Programme, d'une feuille de route visant à renforcer, élaborer ou mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational, afin de réaliser les objectifs et engagements en matière de biodiversité	Décembre 2024	Achevée
Fourniture d'un appui à six pays pour renforcer, élaborer, réviser et mettre en œuvre des lois environnementales, y compris en droit pénal, et des cadres institutionnels concernant les objectifs et engagements en matière de biodiversité, ainsi que pour améliorer le respect et l'application de ces lois	Juin 2025	Le PNUE a aidé un pays (Somalie) à mettre en œuvre et à renforcer ses lois en matière de biodiversité. Il fournit également un appui à quatre pays (Malaisie (État de Sabah), République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viêt Nam) pour mener une réforme de leur réglementation visant à améliorer la biosécurité des installations manipulant des espèces sauvages (en cours). Le PNUE a participé à de nombreuses manifestations, sessions de formation et réunions sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels en matière de biodiversité.
Mise au point de trois initiatives pour renforcer les capacités des spécialistes, femmes et hommes, à négocier des objectifs et des engagements en matière de biodiversité, à mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité,	Décembre 2025	Le PNUE a élaboré au moins deux séries de documents d'orientation destinés à renforcer les capacités des parties prenantes concernées à faire progresser le programme en matière de biodiversité, ou a contribué à leur élaboration. Ces documents comprennent un manuel de formation relatif au programme de formation des

Étape	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
en collaboration avec le projet sur les traités environnementaux		formateur(rice)s destiné aux universitaires spécialisé(e)s dans le droit de l'environnement au sein des facultés de droit et des universités de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le PNUE a également contribué aux orientations pour la prise en compte des droits humains dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité élaborées par le groupe chargé de questions spécifiques relatives aux droits humain et à l'environnement du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (avril 2023). Il a participé à de nombreuses manifestations, sessions de formation et réunions sur le renforcement des capacités des parties prenantes concernées à élaborer ou améliorer les cadres juridiques et institutionnels en matière de biodiversité.
Fourniture d'un appui à deux pays supplémentaires pour renforcer, élaborer, réviser et mettre en œuvre des lois environnementales, y compris en droit pénal, et des cadres institutionnels concernant les objectifs et engagements en matière de biodiversité, ainsi que pour améliorer le respect et l'application de ces lois	Juin 2026	
Organisation de quatre ateliers sous-régionaux ou régionaux en tenant compte des questions de genre à l'intention de spécialistes, femmes et hommes, y compris des juges, procureur(se)s, praticien(ne)s du droit, parlementaires et responsables de l'application de la loi, concernant les approches juridiques en matière de biodiversité, en collaboration avec le projet sur les traités environnementaux	Décembre 2026	Le PNUE a fourni un appui à au moins deux initiatives régionales, y compris la quatrième session de la Conférence des spécialistes du droit et des politiques de l'environnement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui s'est tenue sur le thème « Law on Biodiversity, Nature Conservation and the Protection of Cultural Heritage in the Middle East and North Africa region » (Le droit en matière de biodiversité, de conservation de la nature et de protection du patrimoine culturel dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) (février 2023), et la session de l'atelier d'aide aux parties prenantes maritimes pour détecter les cas de trafic d'espèces sauvages au sein des chaînes d'approvisionnement maritimes internationales et enquêter à leur sujet, qui s'est tenue en Thaïlande au sujet de la convergence de la criminalité et des techniques d'enquête et a compris la présentation d'approches juridiques en matière de biodiversité et d'outils de renforcement des capacités les concernant (décembre 2022).

Abréviation : PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau 9
Progrès réalisés dans les domaines prioritaires initiaux recensés par les correspondant(e)s nationaux(les)

Domaine prioritaire	*Indicateurs*	*Aperçu des progrès réalisés*
Mesures juridiques visant à améliorer le respect et l'application des lois en matière de biodiversité, y compris en droit pénal	Nombre de pays recevant un appui technique pour élaborer une législation relative à la criminalité portant atteinte à l'environnement dans le domaine de la biodiversité	5 • Un pays (Somalie) a reçu un appui pour mettre en œuvre et renforcer ses lois en matière de biodiversité. • Quatre pays (Malaisie (État de Sabah), République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) ont reçu un appui pour mener une réforme de leur réglementation visant à améliorer la biosécurité des installations manipulant des espèces sauvages (en cours).
	Nombre de femmes et d'hommes participant aux activités de renforcement des capacités organisées par le Programme de Montevideo V et ayant ainsi vu leurs capacités à promouvoir le respect et l'application des lois en matière de biodiversité renforcées (mesuré au moyen d'une enquête)	50
Élaboration d'un rapport à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les) sur les options pour définir précisément des domaines prioritaires en vue de renforcer, d'élaborer ou de mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels appropriés aux niveaux national ou infranational visant la réalisation des objectifs et des engagements en matière de biodiversité	Élaboration d'un document sur les options à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les), axé sur les stratégies de renforcement des cadres juridiques et institutionnels en matière de biodiversité	En cours

IV. Domaine transversal : droits d'accès

Tableau 10
Aperçu général des progrès réalisés

Aperçu de l'activité transversale	*Indicateurs*	*Nombre total*
Améliorer l'accès à l'information, la participation du public à la procédure de prise de décisions et l'accès à la justice en matière d'environnement, en particulier pour les groupes vulnérables	Nombre de pays recevant un appui pour renforcer, élaborer ou mettre en œuvre les cadres juridiques et institutionnels infranationaux et nationaux en matière de primauté du droit de l'environnement	13
	Nombre d'organismes ou de forums intergouvernementaux recevant un appui pour faire progresser, renforcer, élaborer ou mettre en œuvre des instruments juridiques, des politiques ou d'autres approches aux échelles régionale ou mondiale en matière de primauté du droit de l'environnement	2
	Nombre de partenariats établis avec des universités ou des instituts de recherche, des réseaux universitaires, des établissements de formation judiciaire et d'autres acteurs pour	5

	appuyer l'élargissement des activités d'éducation et de formation en matière de primauté du droit de l'environnement et pour renforcer la sensibilisation à cette question et aux questions émergentes du droit de l'environnement, ainsi que leur compréhension	

Tableau 11
Suivi des étapes

Étapes	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Élaboration d'un document d'orientation ou d'un support de connaissance pour aider les pays à faire progresser les bonnes pratiques en matière de respect de la primauté du droit de l'environnement, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones, les femmes et les enfants	Juin 2023	Au moins cinq supports de connaissance ont été élaborés pour aider les pays à faire progresser les bonnes pratiques en matière de respect de la primauté du droit de l'environnement. Parmi ces supports figurent des documents d'information sur le constitutionnalisme environnemental en Amérique latine, afin d'aider le Chili dans ses consultations relatives à l'inclusion de droits environnementaux et de la durabilité environnementale dans sa nouvelle constitution (2022) ; le lancement d'un observatoire des droits environnementaux, en collaboration avec le HCDH, en tant que plateforme d'échange d'informations sur les droits procéduraux en matière d'environnement (2023) ; un document de travail intitulé « Environmental rule of law and human rights in Asia Pacific : supporting the protection of environmental human rights defenders » (Primauté du droit de l'environnement et droits humains dans la région de l'Asie et du Pacifique : appuyer la protection des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement) (2023) ; une note d'information sur le droit à un environnement sain (2023) ; une note d'orientation à l'intention des coordonnateur(rice)s résident(e)s et des équipes de pays des Nations Unies concernant les défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement (2023).
Fourniture d'un appui à deux organismes ou forums intergouvernementaux en vue de la prise de mesures pour faire progresser ou élaborer un cadre sous-régional ou régional visant la mise en place d'éléments clefs de la primauté du droit de l'environnement, tels que les lois et les institutions, la participation citoyenne et les droits et la justice en matière d'environnement	Décembre 2023	
Élaboration, renforcement ou mise en œuvre de deux instruments ou politiques aux échelles sous-régionale ou régionale en matière de droits procéduraux, avec l'appui du PNUE	Juin 2024	En cours (instrument en matière de droits environnementaux pour la région de l'ASEAN)

Étapes	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Prestation de services techniques auprès de deux pays pour faire progresser, renforcer, élaborer ou mettre en œuvre une législation ou des politiques concernant des éléments clefs de la primauté du droit de l'environnement, tels que les lois et les institutions, la participation citoyenne et les droits et la justice en matière d'environnement	Décembre 2024	Au moins un pays (Thaïlande) a bénéficié de services techniques dans le cadre d'un atelier organisé avec la Commission nationale des droits humains thaïlandaise sur la sensibilisation et le renforcement des capacités à l'intention d'un réseau réunissant des organisations non gouvernementales respectueuses des droits des communautés et de l'environnement (février 2023).
Organisation de deux dialogues, réseaux, forums ou plateformes aux niveaux national et régional pour aider les détenteur(rice)s de droits à promouvoir, respecter, protéger et concrétiser le droit à un environnement sain, et fourniture d'un appui en ce sens	Juin 2025	Le PNUE a facilité la tenue de nombreux forums et plateformes de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le droit à un environnement sain. On peut notamment compter une formation visant à renforcer les capacités des défenseur(se)s des droits humains concernant les droits humains et l'environnement (janvier 2023) ; un atelier sur les droits humains procéduraux en matière d'environnement, organisé à Bangkok (septembre 2023) ; un atelier régional de renforcement des capacités à l'intention des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement dans la région du Pacifique (mars 2023) ; des forums réunissant des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (septembre 2023) et de l'Asie et du Pacifique (septembre 2023) ; un colloque sur les changements climatiques et les droits humains (avec la GANHRI) (décembre 2023)
Mise au point de deux initiatives tenant compte des questions de genre pour appuyer le dialogue et l'échange d'informations sur la primauté du droit de l'environnement entre les divisions et les bureaux du PNUE (par exemple, la production de bulletins d'information, l'élaboration de supports multimédias, l'organisation de réunions entre différents services et l'échange d'outils de gestion des connaissances, y compris par l'intermédiaire de la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE)	Décembre 2025	
Établissement de quatre partenariats avec des établissements universitaires ou des instituts de recherche, des réseaux ou des établissements de formation judiciaire et d'autres acteurs pour intensifier l'enseignement du droit de l'environnement	Juin 2026	Le PNUE s'est associé au Center for Urban Environmental Reform (Centre pour la réforme de l'environnement urbain) de la City University of New York School of Law afin d'élaborer la première d'une série de six courtes bandes dessinées intitulée « Earth defenders » (Les défenseur(se)s de la Terre) (2022).

Étapes	*Date de validation de l'étape*	*Aperçu des progrès réalisés*
Établissement de deux partenariats avec d'autres acteurs (par exemple, les médias, les acteurs du secteur privé et les institutions nationales des droits humains) pour sensibiliser à la primauté du droit de l'environnement et échanger des informations sur le sujet	Décembre 2026	

Abréviations : ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; GANHRI = Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

V. Domaine transversal : formation et renforcement des capacités

Tableau 12
Aperçu général des progrès réalisés

Type d'activité	*Aperçu des progrès réalisés*
Supports de connaissance	Au moins quatre supports de connaissance ont été élaborés pour renforcer la formation et les capacités en matière de droit de l'environnement. Parmi ces supports figurent la publication du deuxième rapport mondial sur la primauté du droit de l'environnement, intitulé « *Environmental Rule of Law: Tracking Progress and Charting Future Directions* » (Primauté du droit de l'environnement : suivi des progrès réalisés et esquisse des orientations futures) (2023) ; la mise au point d'un cours de niveau intermédiaire sur les décisions judiciaires en matière d'environnement, intitulé « Upholding environmental justice for judges and lawyers in Asia Pacific » (Défense de la justice environnementale par les juges et les avocat(e)s dans la région de l'Asie et du Pacifique) (2022–2023), et d'un cours en ligne à l'intention des enfants et des jeunes sur les droits humains et l'environnement (2022) ; le lancement du document intitulé « *Environmental Courts and Tribunals 2021: A Guide for Policymakers* » (Cours et tribunaux chargés des questions environnementales : guide à l'usage des décisionnaires, édition de 2021) (2022). Par ailleurs, les ressources de la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE ont été mises à jour ou améliorées tout au long des années 2022 et 2023.
Appui juridique fourni aux pays	Le PNUE a aidé au moins six pays à élaborer, mettre en œuvre et renforcer leurs lois environnementales (Cambodge, Kirghizistan, Malawi, Philippines, Sierra Leone et Trinité-et-Tobago). L'appui fourni a compris l'exécution d'un programme de formation des formateur(rice)s en matière de droit de l'environnement aux Philippines (octobre 2022) et au Cambodge (décembre 2022).
Activités de formation, manifestations et réunions	Le PNUE a organisé de nombreuses manifestations, sessions de formation et réunions sur le renforcement de la primauté du droit de l'environnement, ou y a participé ou collaboré. On peut notamment compter les deuxième et troisième sessions de la Conférence sur le droit de l'environnement de l'ASEAN (avril 2022 et août 2023) ; la manifestation mondiale de 24 heures célébrant le quarantième anniversaire du Programme de Montevideo (mai 2022) ; la tenue de la deuxième session annuelle de l'école pour les droits humains et l'environnement (juin 2022) ; la cérémonie de remise des prix récompensant l'application des lois environnementales en Asie (Asia Environmental Enforcement Awards) (novembre 2022 et novembre 2023).

Annexe II

Rapport des activités menées du 25 mars 2022 au 29 février 2024, par domaine thématique et par domaine transversal

I. Domaine thématique 1 : mesures juridiques pour remédier à la crise causée par la pollution

Activités	
Supports de connaissance	• 2023 : *Guide sur la législation relative à la qualité de l'air ambiant* (disponible en anglais, français et espagnol) • 2022 : *Lignes directrices relatives aux politiques et à la législation portant sur la gestion intégrée des déchets pendant une pandémie* • 2022 : *Guide de l'Initiative « Douanes vertes » pour les accords multilatéraux sur l'environnement* (version actualisée) • 2022 : Mise à jour du site Web de l'Initiative « Douanes vertes » afin de sensibiliser les acteur(rice)s chargé(e)s de l'application de la législation en matière de commerce et de protection de l'environnement, notamment aux questions relatives à la pollution et à la santé humaine
Appui juridique fourni aux pays	• 2022–2023 : Jamaïque – aide à l'élaboration d'instructions de rédaction pour la révision de la réglementation en matière de conservation des ressources naturelles (normes de qualité de l'air ambiant) • 2022–2023 : Lesotho – examen du projet de loi sur la gestion des déchets et des plastiques et du projet de réglementation en matière de gestion des déchets plastiques • 2022–2023 : Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Viet Nam – réunions du comité consultatif national sur le projet intitulé « Unwaste » visant à lutter contre le trafic de déchets pour appuyer une économie circulaire et consultations sur les cadres juridiques en matière de trafic de déchets • 28 et 29 mai 2023 : Oman – formation sur la gestion des déchets transfrontières à l'intention des agent(e)s des douanes et de la police des frontières d'Oman, organisée en coopération avec le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, Be'ah et l'Autorité environnementale d'Oman • 21–25 mai 2023 : Asie du Sud (Bangladesh, Bhoutan, Chine, Iran (République islamique d'), Maldives, Mongolie, Népal et Sri Lanka) – formation régionale à l'intention des agent(e)s des douanes et des responsables nationaux(les) de l'ozone sur la lutte contre le commerce illégal de produits présentant un risque pour l'environnement • 13–18 mars 2023 : Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Timor-Leste, Thaïlande et Viet Nam) – formation régionale à l'intention des agent(e)s des douanes et des responsables nationaux(les) de l'ozone sur la lutte contre le commerce illégal de produits présentant un risque pour l'environnement • 2022 : Ghana – appui à l'élaboration d'un projet de réglementation et d'instructions de rédaction en matière de gestion de la qualité de l'air • 2022 : Mexique – examen des politiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une législation en matière de déchets marins • 2022 : Sierra Leone – appui au projet de réglementation en matière de qualité de l'air et de pollution • 2022 : Ouganda – élaboration de réglementations et de directives en matière de plastiques, de produits en plastique et de gestion des déchets plastiques
Manifestations/activités de formation/réunions	• 7 et 8 février 2024 : dix-huitième réunion des partenaires de l'Initiative « Douanes vertes » sur les synergies pour renforcer les capacités des organismes des douanes et de la police des frontières concernant la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et la promotion d'une économie circulaire • 24 et 25 janvier 2024 : Conférence régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur les douanes vertes, organisée par le secrétariat de l'Initiative « Douanes vertes » et la Kenya School of Revenue Administration. • 22 et 23 janvier 2024 : consultations d'expert(e)s en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre réglementaire type sur les déchets d'équipements électriques et électroniques pour la Communauté de l'Afrique de l'Est

- 8 novembre 2023 : manifestation parallèle en ligne sur le thème « The role of judges in addressing plastic pollution » (Le rôle des juges dans la lutte contre la pollution plastique), tenue en marge de la troisième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, et organisée par le PNUE en collaboration avec le Global Judicial Institute for the Environment, la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le International Council of Environmental Law et l'Union internationale des magistrats
- 25 septembre 2023 : lancement régional du *Guide sur la législation relative à la qualité de l'air ambiant* à l'occasion de la Conférence régionale du Programme de Montevideo V pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 6 septembre 2023 : réunion de lancement, organisée par le PNUE et la CESAP en marge de la célébration dans la région de l'Asie et du Pacifique de la quatrième Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus, afin de rendre opérationnel le groupe de travail à composition non limitée sur les normes et les données en matière de qualité de l'air du Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, au cours de laquelle le PNUE a fait un exposé sur les normes en matière de qualité de l'air dans la législation
- 15 août 2023 : à la demande du Département de contrôle de la pollution de la Thaïlande, organisation d'une réunion pour que les correspondant(e)s régionaux(les) du Programme de Montevideo et des expert(e)s juridiques échangent au sujet des expériences mondiales en lien avec la loi thaïlandaise sur la lutte contre la pollution de l'air
- 14–16 juin 2023 : réunion régionale sur le trafic de déchets et exposé sur les cadres juridiques existants dans la région de l'Asie du Sud-Est, dans le cadre du projet conjoint entre l'ONUDC et le PNUE intitulé « Unwaste »
- 30 et 31 mai 2023 : deux manifestations parallèles sur le renforcement de la législation relative à la qualité de l'air ambiant et sur la coopération régionale pour faire progresser la qualité de l'air, y compris le lancement officiel du *Guide sur la législation relative à la qualité de l'air ambiant*, organisées en marge de la Conférence sur le climat et l'air pur, qui s'est tenue en 2023 à Bangkok.
- 10 mai 2023 : manifestation parallèle sur la promotion d'une approche de la lutte contre la pollution fondée sur les droits humains, en faveur des personnes et de la planète, tenue en marge des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
- 4 mai 2023 : manifestation parallèle sur le thème « Cooperation to combat illicit waste flows to South-East Asia: contribution to the sound management of waste and to the implementation of the Basel Convention » (Coopération dans la lutte contre les flux de déchets illicites vers l'Asie du Sud-Est : contribution à la gestion rationnelle des déchets et à la mise en œuvre de la Convention de Bâle), tenue en marge des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et organisée avec l'ONUDC et l'UNITAR
- 3 mai 2023 : manifestation parallèle sur les réalisations et les enseignements tirés des projets du Fonds pour l'environnement mondial visant à éliminer progressivement le DDT, tenue en marge des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et organisée avec l'ONUDI, l'OMS et le Gouvernement indien
- 28 avril 2023 : visite par l'équipe du projet intitulé « Unwaste » du Département thaïlandais des enquêtes spéciales, organisée par le Bureau du procureur général du pays, au cours de laquelle ce dernier a présenté son mandat, certains éléments de la loi thaïlandaise de lutte contre la participation à la criminalité transnationale organisée, un exemple de réussite en matière de coopération internationale et la façon dont celle-ci peut être appliquée dans des contextes de criminalité liée aux déchets
- 24 et 25 janvier 2023 : dix-septième réunion des partenaires de l'Initiative « Douanes vertes » sur les synergies pour renforcer les capacités des organismes des douanes et de la police des frontières concernant la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et la promotion d'une économie circulaire
- 14 septembre 2022 : webinaire sur le thème « Marine litter: legal tools to address the crisis » (Déchets marins : outils juridiques pour faire face à la crise) (Amérique latine et Caraïbes)
- 21 et 22 juin 2022 : manifestation sur la pollution marine par les déchets plastiques et autres, tenue à l'occasion du sixième atelier annuel pour les défenseur(se)s des terres et de l'environnement en Afrique de l'Est, organisé avec le HCDH et le Centre for Justice Governance and Environmental Action

	• 31 mai 2022 : première réunion du groupe d'expert(e)s du projet « Unwaste » concernant la procédure de collecte d'informations sur le trafic de déchets et axée sur les sujets suivants : catégorisation et sources de données, trafic de déchets et permis relatifs aux déchets, données et procédures de rapatriement, capacités de recyclage et économie circulaire dans la région de l'Asie du Sud-Est. Des expert(e)s issu(e)s de l'Union européenne et d'organisations internationales y ont également participé. • 17 mai 2022 : manifestation parallèle sur le rôle des acteur(rice)s chargé(e)s de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux déchets, organisée avec le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et tenue dans le cadre de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale • 14 mai 2022 : manifestation parallèle sur la lutte contre les flux de déchets illicites depuis l'Union européenne vers l'Asie du Sud-Est, tenue en marge des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et organisée conjointement avec l'ONUDC et l'UNITAR

Abréviations : CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; UNITAR = Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; OMS = Organisation mondiale de la Santé.

II. Domaine thématique 2 : mesures juridiques pour surmonter la crise climatique

Activités

Supports de connaissance	• 2023 : *Global Climate Litigation Report: 2023 Status Review* (Rapport mondial sur les contentieux relatifs aux changements climatiques : étude de la situation en 2023), assorti d'activités de diffusion (par exemple, dialogue avec la communauté de pratique en matière de droits humains de l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre d'une session sur les défenseur(se)s de l'environnement, la justice et la crise climatique, en septembre 2023) • 2022–2023 : mise à jour du module relatif aux principes fondamentaux du droit en matière de climat de la trousse à outils sur le droit et les changements climatiques, par une nouvelle taxonomie et des exemples récents de bonnes pratiques • 2022 : contribution à l'élaboration du *Practical Guidance for NHRIs on Addressing Human Rights and Climate Change* (Guide pratique à l'intention des institutions nationales des droits humains en vue de promouvoir les droits humains et remédier aux changements climatiques)
Appui juridique fourni aux pays	• 2022 : Djibouti – examen d'une proposition de loi sur les changements climatiques • 2022 : Kiribati – examen d'un projet de réglementation sur la gestion des réfrigérants • 2022 : Timor-Leste – examen d'un projet de décret sur le contrôle des importations et des exportations de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et d'hydrofluorocarbones au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone • 2022 Région de l'Asie et du Pacifique – formation notamment sur le droit en matière de climat à l'intention de 60 juges, y compris les président(e)s des instances judiciaires suprêmes de pays de la région de l'Asie et du Pacifique (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Vanuatu)
Manifestations, activités de formation et réunions	• 11 décembre 2023 : manifestation sur le thème « Climate change and courts: judicial perspectives on climate litigation » (Changements climatiques et tribunaux : perspectives judiciaires concernant les contentieux relatifs aux changements climatiques) proposée par la présidence de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Émirats arabes unis) et organisée par le PNUE et l'Institut judiciaire mondial pour l'environnement, en partenariat avec le Gouvernement brésilien, l'Union internationale des magistrats, le Forum des juges pour l'environnement de l'Union européenne et la Commission mondiale du droit de

l'environnement de l'Union internationale pour la conservation de la nature

- 10 décembre 2023 : un atelier intitulé « A dialogue on the latest scientific and legal developments in climate change law » (Dialogue sur les dernières avancées scientifiques et juridiques relatives au droit en matière de changements climatiques), organisé par le PNUE, le secrétariat de l'Institut judiciaire mondial pour l'environnement et la New York University, en partenariat avec l'Union internationale des magistrats, la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Conseil international du droit de l'environnement et le Forum des juges pour l'environnement de l'Union européenne
- 26 octobre 2023 : table ronde du PNUE et de l'UIP à l'intention de parlementaires intitulée « Improving climate change legislation: informal round table on the Montevideo Programme V and IPU-UNEP technical cooperation — opportunities for parliaments in Africa » (Améliorer la législation en matière de changements climatiques : table ronde informelle sur la coopération technique concernant le Programme de Montevideo V entre l'UIP et le PNUE – possibilités d'action pour les parlements en Afrique), qui s'est tenue à Luanda dans le cadre de la cent quarante-septième session de l'Assemblée de l'UIP
- 25 septembre 2023 : consultations dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, tenues durant la Conférence régionale du Programme de Montevideo V pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 21–23 août 2023 : consultations dans la région de l'Afrique sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, organisées à l'occasion de la cinquième édition de la manifestation intitulée « Scientific Conference of the Association of Environmental Law Lecturers in African Universities » (Conférence scientifique de l'Association des professeur(se)s de droit de l'environnement dans les universités africaines), qui s'est tenue au Kenya
- 16 août 2023 : consultations dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, tenues à l'occasion de la cinquième réunion régionale du Programme de Montevideo et de la troisième session de la Conférence de l'ASEAN sur le droit de l'environnement en Thaïlande
- 14 mars 2023 : exposé par le secrétariat et le HCDH sur l'environnement, les changements climatiques et les droits humains à l'intention du personnel de l'ONU en République démocratique populaire lao
- 28 novembre–2 décembre 2022 : conférence avec la Cour chargée des questions environnementales et foncières du Kenya et d'autres partenaires, organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la Cour et aboutissant à un communiqué commun sur les changements climatiques
- 14–16 novembre 2022 : formation à l'intention des jeunes autochtones en matière de justice climatique, dans le cadre de la Youth Empowerment in Climate Action Platform (Plateforme pour l'autonomisation des jeunes en matière d'action climatique), à Chiang Mai (Thaïlande)
- 28–30 mai 2022 : dialogue régional sur la justice climatique en faveur des enfants, des jeunes et des générations futures dans la région de l'Asie

Abréviations : UIP = Union interparlementaire ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

III. Domaine thématique 3 : mesures juridiques pour faire face à la crise qui menace la biodiversité

Activités

Supports de connaissance	• 2022 : manuel de formation relatif au programme de formation des formateur(rice)s destiné aux universitaires spécialisé(e)s dans le droit de l'environnement au sein des facultés de droit et des universités de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (disponible en arabe, anglais et français) • 2022 : contribution aux orientations pour la prise en compte des droits humains dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité élaborées par le groupe chargé de questions spécifiques relatives aux droits humain et à l'environnement du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (avril 2023)
Appui juridique fourni aux pays	• 2022 : Somalie – fourniture d'un appui en vue de l'élaboration d'un module de formation sur le commerce illicite d'espèces uniques et la mise en œuvre des instruments internationaux connexes • 2022–2023 : Malaisie (État de Sabah), République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam – réunions du comité consultatif national pour le projet SAFE (« Safety across Asia For the global Environment ») et consultations relatives aux cadres juridiques pour l'octroi de licences et la gestion des installations de protection des espèces sauvages
Manifestations, activités de formation et réunions	• 25 septembre 2023 : consultations dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, tenues durant la Conférence régionale du Programme de Montevideo V pour l'Amérique latine et les Caraïbes • 29–31 août 2023 : consultations sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour faire face à la perte de biodiversité, organisées durant un atelier sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, aux produits chimiques et aux déchets, au Rwanda • 16 août 2023 : consultations pour les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale sur l'élaboration d'un document d'options s'agissant des mesures juridiques pour remédier aux changements climatiques, tenues à l'occasion de la cinquième réunion régionale du Programme de Montevideo et de la troisième session de la Conférence de l'ASEAN sur le droit de l'environnement en Thaïlande • 17 juillet 2023 : visite par des étudiant(e)s internationaux(les) du complexe de la CESAP, organisée par le PNUE, afin de découvrir le rôle des procédures de gouvernance mondiale dans la protection de la biodiversité • 27 et 28 février 2023 : organisation de la quatrième session de la Conférence des spécialistes du droit et des politiques de l'environnement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en collaboration avec l'Association des professeur(se)s de droit de l'environnement des universités du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, la faculté de droit de l'Université Hamad Bin Khalifa et l'Université de Jordanie, sur le thème « Law on biodiversity, nature conservation and the protection of cultural heritage in the Middle East and North Africa region » (Le droit en matière de biodiversité, de conservation de la nature et de protection du patrimoine culturel dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) • 6 et 7 décembre 2022 : session intitulée « Convergence of crimes and investigation techniques » (convergence de la criminalité et des techniques d'enquête) et facilitée par le secrétariat dans le cadre de l'atelier d'aide aux parties prenantes maritimes pour détecter les cas de trafic d'espèces sauvages au sein des chaînes d'approvisionnement maritimes internationales et enquêter à leur sujet, qui s'est tenue en Thaïlande – présentation d'approches juridiques en matière de biodiversité et d'outils de renforcement des capacités les concernant

	• 14 septembre 2022 : dialogue interactif sur les politiques concernant le lien entre l'environnement et la santé dans la région de l'Asie et du Pacifique, organisé conjointement par la CESAP et l'IISD, en collaboration avec la FAO, le PNUE et l'OMS, et axé sur les risques sanitaires découlant de facteurs environnementaux, tels que les changements climatiques, la perte de biodiversité et les systèmes alimentaires non durables • 13 septembre 2022 : réunion de consultation conjointe de l'ONUDC et du PNUE en République démocratique populaire lao, l'un des quatre pays ciblés par le projet SAFE, avec le Département de l'agriculture et des forêts du Ministère des forêts du pays et d'autres parties prenantes non gouvernementales et acteurs du développement, en vue de présenter les activités menées par le PNUE au titre du projet, dialoguer directement avec le Département de l'agriculture et des forêts et d'autres parties prenantes pertinentes et établir une relation de travail avec les acteur(rice)s pertinent(e)s au sein du pays pour mettre en œuvre le projet • 21 et 22 juin 2022 : sixième atelier annuel pour les défenseur(se)s des terres et de l'environnement en Afrique de l'Est, organisé sur le thème « Strengthening commitments to protect land, ocean and environmental human rights defenders » (Renforcer les engagements visant la protection des défenseur(se)s des droits humains relatifs aux terres, aux océans et à l'environnement) en collaboration avec le HCDH et le Centre for Justice Governance and Environmental Action (Centre pour la justice, la gouvernance et l'action environnementale) • 20–22 avril 2022 : manifestation parallèle organisée sur le thème « Synergies between the Escazú Agreement, human rights law and the Convention on Biological Diversity » (Synergies entre l'Accord d'Escazú, le droit des droits humains et la Convention sur la diversité biologique) en marge de la première Conférence des Parties à l'Accord d'Escazú, au Chili

Abréviations : CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; IISD = International Institute for Sustainable Development ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; OMS = Organisation mondiale de la Santé.

IV. Domaine transversal : droits d'accès

Activités

Supports de connaissance	• 2023–2024 : note d'orientation à l'intention des coordonnateur(rice)s résident(e)s et des équipes de pays des Nations Unies concernant les défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement, élaborée en coopération avec le HCDH, le PNUD et d'autres entités des Nations Unies • 2023 : lancement d'un observatoire des droits environnementaux, en collaboration avec le PNUE et le HCDH, en tant que plateforme d'échange d'informations sur les droits procéduraux en matière d'environnement • 2023 : lancement d'un document de travail intitulé « Environmental rule of law and human rights in Asia Pacific : supporting the protection of environmental human rights defenders » (Primauté du droit de l'environnement et droits humains dans la région de l'Asie et du Pacifique : appuyer la protection des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement) • 2023 : note d'information sur le droit à un environnement sain pour lancer le développement d'un tel droit aux niveaux national, régional et international et souligner son importance au regard de la protection de l'environnement, publiée en collaboration avec le PNUD et le HCDH • 2022 : trousse à outils pour les défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement, élaborée avec l'APNED (voir https://apned.net/environmental-human-rights-defenders-toolkit/) • 2022 : élaboration de la première d'une série de six courtes bandes dessinées intitulée « Earth defenders » (Les défenseur(se)s de la Terre) en collaboration avec le Center for Urban Environmental Reform (Centre pour la réforme de l'environnement urbain) de la City University of New York School of Law

Appui juridique fourni aux pays	• 2022 : Chili – trois documents d'information sur le constitutionnalisme environnemental en Amérique latine, afin d'aider le Chili dans ses consultations relatives à l'inclusion de droits environnementaux et de la durabilité environnementale dans sa nouvelle constitution • 23 et 24 février 2023 : Thaïlande – atelier avec la Commission nationale des droits humains thaïlandaise sur la sensibilisation et le renforcement des capacités à l'intention d'un réseau réunissant des organisations non gouvernementales respectueuses des droits des communautés et de l'environnement • 24 et 25 janvier 2023 : Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Japon, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste – formation élaborée par Diplomacy Training International en vue de renforcer les capacités des défenseur(se)s des droits humains concernant les droits humains et l'environnement, dans le cadre du trentième programme annuel de formation aux droits humains et à la diplomatie entre les peuples
Manifestations, activités de formation et réunions	• 5 décembre 2023 : colloque sur les changements climatiques et les droits humains et le rôle joué par les institutions nationales des droits humains, organisé par la GANHRI et avec l'appui du PNUE, de l'Union européenne et de l'institution nationale des droits humains des Émirats arabes unis • 26–28 septembre 2023 : deuxième session du Forum annuel sur la défense des droits humains dans le domaine de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, Panama • 22 septembre 2023 : atelier sur les droits humains procéduraux en matière d'environnement, à Bangkok, y compris une consultation avec les défenseur(se)s de l'environnement sur le cadre des droits environnementaux de l'ASEAN qui est en cours d'élaboration • 20 et 21 septembre 2023 : troisième session du Forum des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique, organisée à Bangkok sur le thème « Strengthening protection through data collection » (Renforcer la protection par la collecte de données) et ayant réuni plus de 200 défenseur(se)s de toute la région de l'Asie et du Pacifique • 24 août 2023 : session d'échange et d'apprentissage sur l'économie circulaire et les droits humains dans la chaîne de valeur du textile dans la région de l'Asie et du Pacifique, organisée avec le HCDH • 21 et 22 août 2023 : première réunion du groupe de travail de l'ASEAN chargé des droits environnementaux. En tant qu'entité assurant les fonctions de secrétariat, le PNUE a été prié de compiler toutes les observations reçues afin d'élaborer un avant-projet, en notant les points saillants des débats tenus par le groupe de travail durant la session de deux jours. • 28–30 mars 2023 : atelier régional de renforcement des capacités à l'intention des défenseur(se)s des droits humains en matière d'environnement dans la région du Pacifique, à Nadj (Fidji) • 21 septembre 2022 : manifestation parallèle sur le mercure, l'extraction minière à petite échelle d'or et les droits humains organisée en marge de la cinquante et unième session du Conseil des droits de l'homme • 16 juin 2022 : atelier de lancement d'une déclaration régionale sur les droits environnementaux au sein de l'ASEAN, organisé avec la CESAP et le HCDH, avec l'appui de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN

Abréviations : APNED = Asia Pacific Network on Environmental Defenders ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

V. Domaine transversal : formation et renforcement des capacités

Activités

Supports de connaissance	• 2023 : rapport intitulé « *Environmental Rule of Law: Tracking Progress and Charting Future Directions* » (Primauté du droit de l'environnement : suivi des progrès réalisés et esquisse des orientations futures) • 2022–2023 : élaboration d'un cours de niveau intermédiaire sur les décisions judiciaires en matière d'environnement, intitulé « Upholding environmental justice for judges and lawyers in Asia Pacific » (Défense de la justice environnementale par les juges et les avocat(e)s dans la région de l'Asie et du Pacifique), en collaboration avec le programme relatif au droit de l'environnement du bureau régional de l'UICN en Océanie • 2022–2024 : amélioration de la Plateforme d'assistance en matière de droit et environnement du PNUE, y compris les trousses à outils, la conception générale et la mise à jour du contenu • 2022 : élaboration d'un cours en ligne à l'intention des enfants et des jeunes sur les droits humains et l'environnement • 2022 : lancement du document intitulé « *Environmental Courts and Tribunals 2021: A Guide for Policymakers* » (Cours et tribunaux chargés des questions environnementales : guide à l'usage des décisionnaires, édition de 2021) pour guider les décisionnaires, les juges, les universitaires et les parties prenantes dans la mise en place de cours et tribunaux chargés des questions environnementales, dans le but d'améliorer le règlement des litiges environnementaux
Appui juridique fourni aux pays	• 2023 : Trinité-et-Tobago – révision de la loi de 1995 sur la gestion de l'environnement • 2022 : Sierra Leone – fourniture d'un appui en vue de l'élaboration d'un manuel de formation sur le respect, les procédures en matière d'application et les procédures relatives aux droits de l'environnement • 2022 : Kirghizistan – fourniture d'un appui en vue de l'élaboration d'un code législatif de l'environnement • 2022 : Malawi – fourniture d'un appui en vue de l'élaboration du règlement de la juridiction de deuxième instance chargée des questions environnementales et du mandat de ses membres • 8 et 9 décembre 2022 : Cambodge – programme de formation des formateur(rice)s en matière de droit de l'environnement fondé sur un programme modèle élaboré par la BAsD et l'UICN • 27 et 28 octobre 2022 : Philippines – programme de formation des formateur(rice)s en matière de droit de l'environnement à l'intention des spécialistes de l'enseignement du droit, organisé en collaboration avec la BAsD et le Conseil philippin pour l'enseignement du droit
Manifestations/activités de formation/réunions	• 19 et 20 février 2024 : cinquième session de la Conférence des spécialistes du droit et des politiques de l'environnement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, organisée en collaboration avec l'Association of Environmental Law Lecturers in Middle East and North African Universities (Association des professeur(se)s de droit de l'environnement dans les universités du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) et accueillie par la faculté de droit de Sohar, sur le thème « Environmental law and the 2030 Agenda for Sustainable Development: legislation towards a sustainable economy in the Middle East and North African region » (Le droit de l'environnement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : légiférer pour mettre en place une économie durable dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) • 28 novembre 2023 : organisation en 2023 de la cérémonie de remise des prix récompensant l'application des lois environnementales en Asie (Asia Environmental Enforcement Awards 2023) afin de saluer et d'encourager les réalisations des défenseur(se)s de l'environnement et des entités qui luttent contre la criminalité transfrontière ayant une incidence sur l'environnement • 15–18 août 2023 : troisième session de la Conférence de l'ASEAN sur le droit de l'environnement, y compris des sessions sur la pollution de l'air et les contentieux relatifs aux changements climatiques [(diffusion des conclusions *Global Climate Litigation Report: 2023 Status Review* (Rapport mondial sur les contentieux relatifs aux changements climatiques : étude de la situation en 2023)]

	• 30 novembre 2022 : organisation en 2022 de la cérémonie de remise des prix récompensant l'application des lois environnementales en Asie (Asia Environmental Enforcement Awards 2023) afin de saluer et d'encourager les réalisations des défenseur(se)s de l'environnement et des entités qui luttent contre la criminalité transfrontière ayant une incidence sur l'environnement • 20–24 juin 2022 : deuxième session annuelle de l'école pour les droits humains et l'environnement, organisée par le PNUE et le Réseau mondial pour les droits humains et l'environnement • 31 mai 2022 : manifestation mondiale de 24 heures visant à célébrer le quarantième anniversaire du Programme de Montevideo, faire le point sur les réalisations du PNUE, réfléchir aux progrès réalisés en matière de droit de l'environnement et inciter diverses parties prenantes du monde entier dans le domaine de l'environnement à débattre de questions environnementales d'actualité • 5–7 avril 2022 : deuxième session de la Conférence de l'ASEAN sur le droit de l'environnement, organisée avec l'appui de l'Institut asiatique de recherche sur le droit de l'environnement, de la BAsD, de l'initiative Reducing Demand for Wildlife de l'USAID, du College of Law (Australie) et de EarthRights International.

Abréviations : BAsD = Banque asiatique de développement ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; USAID = Agence des États-Unis pour le développement international.